

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 034-213402613-20220310-122022-DE



Date de la convocation : 23/02/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 Mars 2022**

N° 12-2022

Membres en exercice : 11

Présents : 9 Absents : 0

Représentés : 2 Pour : 11

Contre : 0 Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Deux le Dix Mars à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B,  
VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M

Absents excusés : MORESMAU JP procuration à SIEGEL R,  
NICAISE V procuration à GILHET B

**Objet : Travaux de consolidation du Château du Géant : choix du maître d'ouvrage**

Après l'acquisition des parcelles constitutives du Château du Géant en septembre dernier, la commune de Saint-Guilhem s'est lancée dans un vaste chantier en vue de son sauvetage.

Un cahier des charges préalable d'étude de diagnostic et d'avant-projet de consolidation du château a été réalisé avec le concours des services du département de l'Hérault, Hérault Ingénierie.

S'en est suivi le lancement d'une consultation en vue de sélectionner un maître d'œuvre. Un visite du site a été organisée le 22 novembre dernier à l'issue de laquelle 5 architectes, tous agréés bâtiment de France se sont positionnés.

Après réception des 5 offres, une commission dédiée constituée de Robert Siegel, Bernard Hombert, Jean-Philippe Moresmau, Clément Stehlé, Mathieu Palhol et Aude-Lise Theule a été réunie afin d'étudier et de comparer chacune d'entre elles.

Après une pré-sélection, le cabinet Renaud Gavach-Pépin / Architecte du patrimoine Domicilié Lila Résidence 15-17 Avenue de Nîmes 34000 Montpellier N° SIRET : 401857420 a été retenu unanimement par les membres de la commission sur les critères de choix suivants :

- la considération du prix parmi les moins disant d'un montant de 6 400 € HT soit 6 880 € TTC
- la prise en compte du caractère d'urgence des travaux de restauration
- l'expertise assurée par l'association de deux architectes du patrimoine, le deuxième étant, Monsieur Bernard Debroas, ancien ABF sur Saint-Guilhem-le-Désert qui connaît parfaitement le site.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré  
Le conseil Municipal :

- Valide la proposition de la commission,
- Décide de retenir le cabinet Renaud Gavach-Pépin pour exercer la maitre d'ouvrage du projet de consolidation des fenêtres du Château pour un montant de 6 400 € HT (6 880 € TTC),
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération,
- Indique que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de la commune.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.



<b>MORESMAU JP.</b> Po	<b>BRUNEL MINAZZO D.</b> 	<b>HOMBERT B.</b> 	
<b>THEULE JC.</b> 	<b>GILHET B.</b> 	<b>VEDEL P.</b> 	
<b>NICAISE V.</b> Pb	<b>KROGSDAHL A.</b> 	<b>STEHLE G.</b> 	<b>QUEVREUX M.</b> 